



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 JUIN 2026 À 18H30 – Salle du Conseil municipal

Le Conseil Municipal de DAUPHIN dûment convoqué s'est réuni le mardi 23 juin 2026 à 18h30 dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de M. Jean Marc FERRY, Maire.

Etaient également présents : Mme Josiane AVARELLO, M. Christophe FEDRIGHI, Mr. Pierre BOUFFIER, Mme Camille CUPILLARD, Mme Michèle BERTIN, M. Alain RODI., Mme Bénédicte FIL, M. Stéphane MOLLET

Absents excusés : Mme Christine FALZON (qui a annoncé arriver en cours de séance), Mr. Patrick CAUCHOIS, Mme Catherine LATIL, M. Loïc STAQUET, Mme Claire FABREGUETTES, Mme Jeannine DECLOEDT-CINI.

Absents Représentés : Mme Jeannine DECLOEDT-CINI pouvoir à Mme Michèle BERTIN, M Patrick CAUCHOIS pouvoir à M. Jean Marc FERRY, Mme Claire FABREGUETTES pouvoir à Mme Josiane AVARELLO.

L'ordre du jour était le suivant :

INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - Maire FERRY Jean Marc

Administration Générale

1. Désignation du secrétaire de Séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026
3. Commission communale des impôts directs –Renouvellement des membres
4. Renouvellement général des membres des commissions de contrôles des listes électorales

Finances Publiques

5. Demande de Subvention au Département – FODAC 2026 – Matériel restauration scolaire - Stade
6. Demande de Subvention au Département –Amende de Police 2026 – Parking –Stationnement
7. Règlement Cimetières – Modification – 3^{ème} Columbarium au nouveau cimetière – Tarifs
8. Convention de reversement aux communes des aides du programme ACTEE+FONDS CHENE – École audit énergétique
9. Régime Indemnitaire (RIFSEEP) – CIA – Modification modalité de versement
10. Décision modificatives -Budget commune & Budget annexe eau et assainissement

11. Questions Diverses

M. FERRY constate à 18h30 que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il informe que les pouvoirs suivants ont été donnés : Mme Jeannine DECLOEDT-CINI à Mme BERTIN Michèle, M Patrick CAUCHOIS pouvoir à M. Jean Marc FERRY, Mme Claire FABREGUETTES pouvoir à Mme Josiane AVARELLO.

Information au Conseil des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil.

M. FERRY donne lecture des décisions qu'il a prises depuis le 12 juin 2026, telles qu'énoncées dans le document envoyé aux élus.

Une première convention pour un contrat d'intérim a été signée avec Mme Lola Fernandez. Elle réalise un CAP petite enfance en alternance dans le but de devenir ATSEM. Elle sera en contrat du 17/08/26 au 16/08/27, à l'école de Dauphin et en apprentissage avec l'ATSEM en poste à l'école.

Une seconde convention pour un contrat d'intérim a été signée avec Mme Cécile Ughetto, en tant qu'aide périscolaire du 1/09/2026 au 02/07/2027.

Mme Bertin demande sur quelles périodes de la journée cette personne interviendra.

Mr Ferry précise qu'elle interviendra à raison de 2h lors de la pause méridienne et 2h lors de l'accueil périscolaire le soir.

Mme Bertin demande si elle sera également susceptible de faire d'autres heures en cas de besoin.

Mr Ferry répond que oui, cette personne, polyvalente, pourra également être mobilisée en cas d'absence d'un personnel de mairie, habitante de Dauphin elle est disponible.

Mme Bertin demande d'où vient la jeune fille en alternance.

Mr Ferry répond qu'elle vient de St Maime.

Mme Bertin demande quel sera son temps de travail.

Mme Cupillard répond que son temps de travail sera de 35h par semaine. Sa formation théorique se tiendra les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Mme Bertin demande s'il y a eu des appels à candidature.

Mr Ferry répond que non, la proposition a été réalisée suite à la réception de la candidature, et avant que cette dernière ne trouve un poste ailleurs, ce qui nécessiterait pour la mairie de recruter une personne à temps plein.

Mr Fedrighi demande s'il peut y avoir des subventions pour cette dépense.

Mr Ferry répond que non mais l'alternance représente un avantage économique pour la municipalité.

- 1. Désignation du secrétaire de séance

M. FERRY demande si Mme CUPILLARD veut bien être secrétaire de séance. Mme CUPILLARD est d'accord.

ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 est soumis à approbation du conseil municipal.

Mme Bertin souhaite porter à connaissance une erreur au point 4 : il n'y a pas eu de « commissions » de quartiers mais des réunions avec les délégués de quartiers. Cette modification sera apportée au PV de la séance du 11 juin 2026.

M. FERRY demande s'il y a d'autres observations sur ce PV. Aucune autre observation n'étant formulée **Mr FERRY** indique que le PV modifié de la séance du 11 juin 2026 sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

3. Commission communale des impôts directs –Renouvellement des membres

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a pour rôle majeur de donner

chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscales. La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et bien divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

Pour être membre :

- Il faut avoir 18 ans révolus et jouir de ses droits civils
- Être de nationalité française ou ressortissant état membre de l'Union Européenne
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales (taxe habitation et ou taxe foncière)
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Vous trouverez ci-joint une liste proposée des candidats titulaires et suppléants soumise à approbation du conseil municipal et sera ensuite transmise à la commission communale des impôts directs qui désignera officiellement 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Mme Bertin fait remarquer que la liste fournie possède 12 titulaires et 23 suppléants. Elle précise que la commission doit être constituée de 12 titulaires et 12 suppléants, éligibles et payant des impôts directs.

Mr Fedrighi dit qu'on lui a d'abord demandé 24 noms pour cette commission. Il précise que la liste n'aurait pas dû être envoyée en l'état. La DGFIP a informé la municipalité que 12 noms au total suffiraient, il n'y a pas d'obligation de fournir 24 noms.

Mme Bertin trouve cela anormal, cela ne permet pas d'élargir l'assiette des contribuables, si il n'y a pas 24 noms, il n'y a pas de choix par la DGFIP.

Mr Ferry précise que à ce jour, nous avons une liste de 13 noms de personnes qui ont bien été contacté et qui ont accepté de faire partie de la commission.

Mr Ferry fait lecture des 13 noms.

Mr Fedrighi propose à Mr Rodi, membre de la précédente commission, de renouveler sa participation.

Mme Bertin demande pourquoi certains noms ont été écartés

Mr Fedrighi précise qu'ils n'ont pas été écartés. Les personnes n'ayant pas été appelées en amont. Mr Fedrighi dit qu'il s'est chargé d'appeler certaines personnes lui-même, notamment des personnes qu'il connaissait. Les autres n'ont pas été appelés étant donné qu'une liste de 13 noms était déjà constituée, ce qui était suffisant pour la DGFIP.

Mme Bertin dit que ce n'est pas le cas, qu'il faut proposer 12 titulaires et 12 suppléants et qu'il doit être possible dans notre commune de réunir 24 noms. Elle précise également que sur la précédente commission, les 6 postes titulaires avaient été affectés à des hommes, les 6 postes de suppléants avaient été attribués à des femmes.

Mr Ferry dit que la liste n'est pas fermée

Mme Bertin note que plusieurs personnes figurant sur la liste font partie des familles des élus, que cela peut être perçu comme un mauvais signal envers les habitants. Elle précise que cette remarque n'est pas dirigée contre les personnes présentes sur la liste. Il y a assez de contribuables sur Dauphin pour ne pas sur-représenter les familles des élus.

Mme Bertin note que de plus, très peu de femmes sont présentes sur la liste.

Mesdames Avarello et Bernard indiquent ne pas connaître pour leur part les noms des personnes qui pourraient appartenir aux familles d'élus, et que c'est probablement le cas de beaucoup d'habitants.

Mr Fedrighi dit que les femmes contactées n'ont pas répondu favorablement.

Il est proposé de transférer dans la liste de suppléants les conjoints d'élu.

Mr Rodi propose d'ajouter des artisans, des chefs d'entreprise, qui payent la CFE, pour assurer la représentativité de la commission.

Mr Falzon intègre le conseil municipal à 18h50.

Il est proposé d'ajouter Mme Galea, Mr Rodi, Mr Fredenreich dans la liste des titulaires. Cette dernière se trouve à 11 candidats, des échanges ont lieu pour trouver un 12^{ème} candidat, il est proposé de nommer une femme.

JAF

CR

Mme Bertin précise que la réunion de la commission est proposée les impôts, les membres ne sont pas obligés de venir. Sur le mandat précédent, elle s'était réunie tous les 3 ans lors du précédent mandat. Il s'agit d'un engagement relativement modeste.

Mr Rodi précise que dans les années à venir, la DGFIP prévoit un travail de révision des bases de taxes qui datent de 1970 pour une mise au point de ces dernières à horizon 2030/2031. 70% des bases ne seraient pas à jour, par exemple des logements déclarés sans eau courante.

Mme Bertin dit qu'il faut connaître les habitations pour proposer des coefficients pour les impôts des logements justes, et éviter les sur- ou sous-évaluations.

Mr Ferry précise que la liste doit être votée à ce CM. Il y a des noms qui ont été évoqués mais il faudrait leur accord.

Mr Fedrighi dit que si aucune liste n'est fournie à la DGFIP, ils sont en capacité de choisir eux-mêmes.

Mme Bertin pense qu'il faut proposer une liste de 24 noms.

La liste des titulaires est ainsi établie :

- Mme Joëlle Galea
- Mr Pierre Bonnet
- Mr Sacha Meyer
- Mr Buffière Gilles
- Mr Marc Viton
- Mr Régis Mollet
- Mr Jean-Claude Arguelle
- Mr Alain Rodi
- Mr Pascal Spuig
- Mr Thomas Rey
- Mr Erick Borgmann

Mme Bertin propose de trouver une femme pour compléter la liste.

Mme Cupillard tente de joindre Mme VASSOT pour lui proposer de rejoindre la liste de noms. Face au manque de réponse dans l'immédiat, il est proposé de passer au point suivant de l'ordre du jour et de revenir sur les listes des candidats à la commission communale des impôts directs par la suite.

Avant les questions diverses, les conseillers municipaux reviennent sur la liste des candidats.

Mme Cupillard appelle Mme Emmanuelle VASSOT qui a accepté la demande, et intègre la liste.

Les discussions continuent pour trouver les 12 suppléants, la liste est définie ainsi :

- Mr Jean-Luc Freidenreich
- Mr Thierry Beaudot
- Mme Roseline Rossi
- Mr Julien Guinot
- Mr Laurent Cupillard
- Mme Françoise Mourmant
- Mme Eliane Luc
- Mme Sandrine Arniaud
- Mr André Di Mercurio
- Mme Josiane Avarello
- Mr Gabriel Chave
- Mme Maria-France Clément

M. FERRY met cette délibération au vote .ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix.

La liste des membres des Commission communale des impôts directs est acceptée à l'unanimité.

4. Renouveau général des membres des commissions de contrôles des listes électorales

À la suite de renouvellement général des conseillers municipaux, la commission de contrôle des listes électorales de chaque commune doit être renouvelée. La commune de Dauphin ayant deux listes qui siègent au conseil municipal, la commission de contrôle des listes électorales est composée de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaires et 2 conseillers municipaux de la liste d'opposition.

Il est précisé que ces postes sont à attribuer dans l'ordre du tableau. C'est donc Mr Cauchois, Mme Cupillard et Mr Bouffier pour la liste élue qui sont nommée. Pour la liste d'opposition, ce sont Mme Bertin et Mr Rodi qui sont nommés.

Mr Rodi indique qu'il était plus loin dans la liste.

Mme Bertin dit qu'ayant remplacé Mr Gasparin, il « remonte » ainsi dans la liste et est ainsi désigné pour siéger à cette commission.

Mr Rodi accepte de faire partie de la liste.

Cette commission se réunit 2 fois par an.

M. FERRY met cette délibération au vote

ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix

La liste des membres des commissions de contrôle des listes électorales est acceptée à l'unanimité.

-5. Demande de Subvention au Département – FODAC 2026 – Matériel restauration scolaire - Stade

Le mobilier de la restauration scolaire pour la partie maternelle est à renouveler, le mobilier de cuisine notamment la machine à laver présente de nombreux signe de détérioration et la chambre froide également. Demande de l'école pour agrémenter les portes de protection anti pinces-doigts et des rideaux d'extérieur pour limiter le réchauffement dans les classes.

Proposition de renouveler le matériel pour un montant d'environ 8600.00 € TTC.

Les douches des vestiaires du stade Alain Curnier nécessitent d'être changées un devis de la société Lou LAULYSKA a été établi pour un montant de 2 998.00 € TTC.

Ces projets sont à l'étude et il sera demandé une subvention au département pour obtenir du FODAC 2026 à hauteur de 40 % dans la limite de plafond de 10 671€.

Les rideaux en fibre de coco avaient été envisagés pour limiter la chaleur dans les classes mais leur classe de feu n'étant pas réglementaire, ils ne seront pas intégrés dans la demande.

Au sujet de la chaleur dans les classes, Mr Ferry dit que la salle du conseil est utilisée les après-midis pour les classes de CE2 au CM2, les maternelles et CP/CE1 faisant classe dans la salle de restauration scolaire.

Mme Bertin dit que malgré la canicule, aucun parent n'envisage de porter plainte pour mise en danger des enfants, comme cela fut le cas l'an dernier.

Mme Bernard confirme qu'il y a eu des malaises l'an dernier, et que la salle du conseil est bien adaptée pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Pour la cantine, il y fait plus frais, mais étant donné le nombre d'enfant, c'est bruyant.

Mme Bertin dit avoir proposé les classes de TAP l'année dernière ainsi que la salle du château.

Mr Ferry précise que la directrice de l'école a eu trop chaud l'année dernière au TAP. Et que la salle du château étant couverte de salpêtre, elle ne préfère pas l'utiliser.

Mr Ferry met au vote la demande de subvention au Département - FODAC. ABSTENTIONS 0 voix
POUR 13 voix CONTRE 0 voix

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

-6. Demande de Subvention au Département –Amende de Police 2026 – Parking –Stationnement

JMF

Une étude vient d'être lancée pour la réhabilitation du lavoir et du parking place du monument aux morts avec une extension possible du stationnement sur le bas-côté de la Montée du village jusqu'au croisement du chemin du rocher. Un montant de 30 000 € est sollicité pour l'étude et le marquage des zones de parking. Nous sollicitons une aide de l'état « Amendes de Police » 2026 pour étude et mise en œuvre de plans de circulation et création de parc de stationnement.

Mr Ferry précise que Mr Renard a été sollicité et qu'il préconise certains panneaux notamment pour la traversée devant l'école et la place du 8 mai ainsi qu'un ralentisseur.

Mme Bertin redonne l'historique. Mr Renard n'a pas donné suite aux demandes d'avancement du projet de la municipalité précédente. Elle précise que les panneaux sont à demander à la Communauté de commune.

Mr Ferry confirme, la demande est en cours.

Mr Ferry mentionne de plus des besoins en panneaux de signalétique au niveau du chemin de Biabaux et de la montée vers le cimetière. Etant donné qu'il n'y a pas de panneau d'agglomération, la vitesse théorique autorisée est de 80km/h. Il s'agirait soit de mettre un panneau d'entrée en agglomération, soit un panneau de limitation à 50km/h.

Mme Avarello demande si un panneau interdiction de stationner au niveau du boulevard du Nord, coté « bar » pourrait être installé.

Mr Ferry indique que le panneau existe.

Mme Bertin mentionne qu'il faudrait que Mr le maire prenne un arrêté d'interdiction de stationner pour que les gendarmes aient la possibilité de verbaliser les contrevenants.

Mr Ferry revient sur la demande de subvention pour la mettre au vote.

Mme Bertin dit que à son avis il ne sera pas possible de toucher au rocher tel que prévu pour l'implantation d'un parking, il faudra demander aux Bâtiments de France. Et qu'un parking à l'entrée du village classé Village et cités de caractères dénaturerait l'entrée du village.

Mme Ferry dit que les voitures s'y garent déjà, mais de façon anarchique.

Il est déploré que les habitants du village, pour partie, ne fassent pas l'effort de se garer sur les parkings prévus à cet effet.

Mr Ferry dit qu'il est prévu des bornes de recharges électrique financées par le SDE 04, mais ces derniers ne souhaitent pas l'implanter sur le parking du chemin de Bertrand de peur que les utilisateurs ne les utilisent pas. Un rendez-vous avec eux est programmé pour voir leurs propositions.

Mme Bertin déplore alors qu'ils envisagent une installation au plus près des habitations qui nécessitera de déployer de nouveau des travaux pour amener l'électricité.

Mme Avarello pense qu'il est important de maintenir notre position, à savoir de placer les bornes de recharge sur les parkings existants.

Mr Mollet dit que les habitants ne se déplaceront pas jusqu'aux parkings pour charger les voitures.

Mme Avarello dit que les certains habitants ne garent bien sur ces parkings, les habitants s'organisent car il n'est pas possible de garer toutes les voitures des habitants du haut du village sur les quelques places à proximité.

Mr Ferry pointe un éloignement à l'ordre du jour et met au vote la demande de subvention des Amendes de Police 2026. ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

JMF CR

7. Règlement Cimetières – Modification – 3^{ème} Columbarium au nouveau cimetière – Tarifs

Un troisième columbarium a été installé au nouveau cimetière dans le carré 5 emplacement 7 et 8.

Il convient d'intégrer son implantation au registre des cimetières. Les tarifs tels que présentés sont à modifier pour changer l'intitulé des tarifs concessions en catégories : 15 ans (546.70€) 30 ans (684.40€) et préciser nombre de 2 urnes par cases. Le forfait pour la dispersion des cendres est à 100€.

Les montants soumis au vote ne sont pas modifiés.

Mr Ferry met au vote mise à jour du règlement du columbarium. ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix.

La demande de modification de la réglementation est adoptée à l'unanimité.

8. Convention de reversement aux communes des aides du programme ACTEE+FONDS CHENE – École audit énergétique

Dans le cadre du programme « étude audit énergétique du groupe scolaire Jean Giono » le maître d'œuvre nous propose de passer une convention de reversement avec le TE- Syndicat d'énergie 04 dans le cadre du programme ACTEE + (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique qui vise à aider les collectivités dans la rénovation de leur patrimoine bâti) afin que ce dernier joue un rôle d'intermédiaire technique et financier en déposant les candidatures des communes et en regroupant les données et adressant eux-mêmes les justificatifs de dépenses à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) et recevant les fonds aux collectivités.

Mr Ferry laisse la parole à Mme Cupillard

Mme Cupillard rappelle qu'une convention a été signée avec le parc du Luberon, qui joue le rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO). Ils ont fait appel à 2 organismes complémentaires, un cabinet de conseil en audit énergétique et un cabinet d'architecte. Le parc a géré le dossier de demande de subventions auprès du SDE 04, les prises en charge vont de 65 à 80%, sur les 12 000€ de l'étude, le reste à charge de la commune serait de l'ordre de 3 000€.

Mr Ferry met au vote. ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

9. Régime Indemnitaire (RIFSEEP) – CIA – Modification modalité de versement

Le régime indemnitaire RIFSEEP concerne les primes fixées dans le cadre du *régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*.

Le **Rifseep** comprend :

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Et un complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

La délibération N° DE-2024-007 fixant les modalités de versement du CIA dans son article 2- Modalité de versement prévoit pour la catégorie A un versement mensuel et les catégories B et C annuel.

Il est proposé de modifier les modalités de versement de la façon suivante :

« Le complément indemnitaire annuel (CIA) est attribué dans la limite des plafonds fixés par cadre d'emplois et par groupe de fonctions, sans modification des montants de référence antérieurement arrêtés. Pour les agents relevant de la catégorie B et C, le CIA est versé semestriellement, en deux fractions égales, sous réserve de l'appréciation de la valeur professionnelle et de la manière de servir.

Pour la secrétaire générale et les agents relevant de la catégorie A, le CIA est versé mensuellement, selon les mêmes critères d'attribution et dans la limite du plafond individuel fixé par la délibération.

Le montant individuel attribué à chaque agent est fixé par l'autorité territoriale, par arrêté, au vu de l'entretien professionnel et des critères définis par la présente délibération. ».

Après validation du CGCT du centre de gestion de Volx la délibération prendra vigueur à compter du 1 juillet 2026.

Mr Ferry précise qu'en cas de départ d'un agent, la prime lui est versée au prorata du temps effectué.

Mme Cupillard demande si les agents sont favorables à ce fractionnement. **Mr Ferry** répond par l'affirmative.

jmf *cl*

Mr Ferry met au vote. ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix
La modification modalité de versement du Régime Indemnitaire (RIFSEEP) est adoptée à l'unanimité.

10. Décision modificatives -Budget commune & Budget annexe eau et assainissement

Au vu des programmes évoqués ci-dessus il conviendra d'ajuster, après validation des opérations selon les budgets concernés les écritures comptables des opérations d'investissement en intégrant les dépenses et les recettes.

Mr Ferry informe qu'il est nécessaire d'abonder la somme de 23 000 € au budget de fonctionnement de la commune sur la ligne de crédit personnel extérieur.

Mr Fedrighi dit qu'il n'est pas au courant de ce changement d'affectation et prend information des éléments : Un poste de dépense prévu au budget prévisionnel principal de la commune à hauteur de 56 155€ et on propose d'affecter 23 000 € aux dépenses de « autres personnels extérieurs » (à priori pour couvrir les frais d'agents recrutés en intérim à la rentrée scolaire).

Mr Fedrighi demande si le montant ne couvre que les dépenses des intérimaires jusque décembre ?

Mme Avarello pense que c'est le montant annuel.

Mme Bertin dit que le montant est budgété sur l'ensemble de l'année scolaire.

Mr Ferry met au vote. ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix.

Modification modalité de versement est adoptée à l'unanimité.

11. Questions diverses

Mme Falzon demande quand il y aura un retour du recensement.

Mr Ferry n'a pas l'information, mais la transmettra dès que possible.

Mme Bertin précise que les résultats seront probablement connus d'ici quelques mois.

Mme Bernard dit qu'elle est en attente de la liste des personnes vulnérables.

Mme Bertin dit qu'elle apprend le départ de Mr FICAGNA Florent.

Mr Ferry confirme, suite à un déménagement, il a volontairement pris congé rapidement. Pour ne pas laisser Mr GILLI Joël seul agent technique, Mr Vincent Bonnet a été recruté suite à son dépôt de candidature quelques jours auparavant.

Mme Bertin demande s'il y a eu un appel à candidatures.

Mr Ferry répond qu'étant donné qu'un candidat correspondant au profil recherché s'était présenté en mairie, il a été choisi de le recruter.

Depuis, d'autres candidatures ont été reçues, mais après le recrutement.

Mr Ferry donne des nouvelles de l'audioguide, il est en finalisation. Il a été testé et quelques ajustements sont en cours, notamment la suppression de la partie sur le chemin de ronde, étant donné l'état déplorable de ce dernier (non accessible, envahi de broussailles...). De plus l'inauguration officielle est reportée également, en cause l'état du village. Il sera de plus installé des panneaux de photo devant l'église pour permettre aux visiteurs de visualiser les propos décrits dans l'audioguide au moment du passage sur l'église (fermée la plupart du temps).

Des flyers ainsi que des affiches A4 et A3 sont en cours d'impression.

Un présentoir avec l'affiche et le QR-code d'accès à la visite guidée sont en cours d'étude.

20h15, Mr Stéphane Mollet quitte la séance.

Mr Ferry mentionne qu'il est à l'étude l'embauche d'une troisième personne pour assurer notamment le nettoyage du vieux village.

Mme Bertin pense que trois agents techniques c'est trop. Il y a parfois des périodes de plus fortes activités mais aussi des périodes de moindre activité : que leur faire faire en période hivernale?

Mr Bouffier évoque la possibilité de recruter quelqu'un en commun avec St Maime, l'agent pouvant faire un mi-temps pour chaque commune ?

Mr Bertin mentionne qu'il y avait l'intervention d'un intérimaire sur les mois d'été.

Mme Avarello informe que c'est très souvent les habitants du vieux village qui font l'entretien de ce dernier.

Mme Bertin pense que si les agents font leur travail correctement, il n'y a pas besoin de ressource supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, **M. FERRY** lève la séance à 20h21.

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPHIN pour être affiché le 29 juin 2026 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

President de séance

Jean Marc FERRY



Secrétaire de séance

Camille CUPILLAR

